

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 93-0425/PRE/ANT portant rectification de l'arrete n°-95-040SPRE arrelant la composition des bureaux de vote pour les élections présidentielles des 7 et 21 mai 1993.

n° 93-0425/PRE/ANT

Ministère

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA DÉCENTRALISATION

Date de publication

3 mai 1993

Numéro JO

n° 5 du 05/05/1993

Date du numéro

5 mai 1993

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Le président de la République, chef du gouvernement

Vu la Constitution du 4 septembre 1992

Vu la loi organique n° 1AN/1992 du 29 octobre 1992 relative aux élections

Vu l'avis des commissions de supervision des élections

Vu l'arrêté n°93-0010/PREdu 8 avril 1993 fixant le nombre et l'emplacement des bureaux de vote pour les élections présidentielles des 7 et 21 mai 1993. Vu décret n° 93-OTOPRE du 4 février 1988 remaniant le gouvernement et fixant ses attributions

Sur proposition du ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation.

TEXTE INTÉGRAL

Bureau n°92 PK20 Président : Abdillahi Ali Assowé Secrétaire : Farah Moussa Absieh Assesseur : Yacin Okieh Guedi Suppléant : Aden Kamil Absieh de Bureau de vote n° 93 Arta bureau Président : Ahmed Abdi Guedi Secrétaire : Moumin Bouh Waïss Assesseur : Saïd Waïss Hared Suppléant : Omar Ahmed Farah Bureau de vote n° 94 Arta bureau Président : Djama Dabar Houffaneh Secrétaire : Daher Abdallah Dabar Assesseur : Darar Dirir Guessod Suppléant : Osman Darar Egueh Bureau de vote n°95 Wéa bureau Président : Elmi Aouled Hared Secrétaire : Aden Saïd Hared Assesseur : Abdallah Darar Okieh Suppléant : Ibrahim Robleh Hared Bureau de vote n° 96 Wéa bureau II Président : Abdillahi Abar Miguil Secrétaire : Abdillahi Miguil Waïss Re Assesseur : Miguil Atteyeh Waïss Le reste sans changement.